

## Document d'information

### RÉALISATIONS DE LA CONFÉRENCE MONDIALE DES NATIONS UNIES SUR LES FEMMES

- Affirmation de l'universalité des droits humains des femmes
- Adoption d'un plan d'action rigoureux pour prévenir et éliminer la violence faite aux femmes
- Reconnaissance de la violence sexuelle et des persécutions fondées sur les différences entre les sexes comme motifs pour étudier la demande de femmes qui réclament le statut de réfugié
- Reconnaissance de la diversité des femmes et des obstacles qu'elles doivent surmonter pour atteindre l'égalité
- Affirmation du droit des femmes de contrôler leur sexualité sans subir de contrainte, de discrimination ni de violence, et la réaffirmation des droits génésiques des femmes, dont celui de contrôler leur fertilité
- Reconnaissance que le viol en temps de conflits peut constituer un crime de guerre, un crime contre l'humanité et, dans certains cas, un génocide
- Reconnaissance de la nature essentielle du travail non rémunéré des femmes pour l'économie et la nécessité de le mesurer
- Exhortation des gouvernements à analyser leurs politiques et programmes en fonction de leurs répercussions sur les femmes et les hommes
- Affirmation, pour les femmes, de la liberté d'association et du droit d'organisation